



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.10.2014

### **1. Chasse - Baux du 02.02.2015 au 01.02.2024**

Après avoir été informé des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales et le cahier de charges arrêté par le Préfet et après avoir pris l'avis de la 4C, le conseil municipal :

- prend acte de la décision des propriétaires concernant l'abandon du produit de la location
- décide de procéder à la location en 2 lots de chasse comprenant le lot A 300 ha dont 24 ha de bois  
le lot B 250 ha dont 60 ha de forêt
- décide de mettre en location par convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité
- décide de fixer les prix de la location à 4500 €/an pour le lot A et à 5336 €/an pour le lot B

La 4C ayant accordé une réduction de 10% du montant du bail du lot A, adjudicataire M. A. Cron et une réduction de la surface chassable du lot B (de 282 ha à 250 ha), adjudicataire M. E. La Roche

- décide d'adopter le principe des clauses particulières, à savoir :
  - l'interdiction de la pratique de motocross et de quad en dehors des chemins vicinaux
  - l'obligation aux cavaliers et aux marcheurs d'emprunter les chemins vicinaux
  - l'obligation aux promeneurs de tenir les chiens en laisse
  - l'obligation aux organisateurs de marches populaires d'aviser la mairie des dates retenues
  - la transmission du calendrier des battues au siège départemental de l'ONCFS.

### **2. Personnel communal**

- Agent d'entretien à l'école et au périscolaire

Mme I. Durpoix en poste depuis le 01.01.2014 a été déclarée apte à la reprise de ses fonctions après une longue période maladie.

Ne souhaitant pas reprendre son activité, elle a remis sa démission, effective au 25.09.2014.

Le conseil municipal décide de continuer à faire appel aux services de la société AMAC afin d'assurer son remplacement.

- Maîtresse de maison

Le contrat de Mme C. Kirchhoffer arrive à échéance au 09.11.2014 et ne sera pas reconduit. Il convient de recruter une personne, de préférence titulaire du BAFA ou du CAP petite enfance.

- Animation du périscolaire

Après avoir assuré la direction de l'accueil périscolaire durant 8 ans, Mme L. Blumberger quittera son poste le 14.12.2014.

- Agent communal polyvalent

Le contrat CUI CAE de M. M. Rumelhard arrive à son terme au 31.12.2014.

M. le Maire propose de recruter l'agent au service de la commune depuis 5 ans dès le 01.01.2015 en l'intégrant à la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir dans le cadre des différents changements concernant le personnel communal.

### **3. Trésor public**

Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité de gestion au comptable du Trésor public soit la somme de 425,26 € brut pour l'année 2014.

### **4. Rapport annuel sur l'eau**

Le rapport sur l'eau 2013 présenté par M. P. Hascher est adopté à l'unanimité.

### **5. Rapport annuel sur les déchets**

Le rapport sur les déchets 2013 présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité.

### **6. Urbanisme**

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de permis de construire de M. O. Radewahn pour la rénovation d'une maison à colombage située au 6 rue des Messieurs.

### **7. Demandes de subventions**

Le conseil municipal décide d'octroyer 35 € à un élève du collège des Missions ainsi qu'à un élève du Lycée Mermoz pour des voyages scolaires.

### **8. Lotissement « im Lehli »**

Suite au mail adressé à la commune en date du 08.10.2014 par le cabinet d'avocats en charge du dossier glissement de terrain, M. le Maire propose d'organiser une réunion, dans les délais les plus brefs, avec tous les propriétaires concernés.

### **Informations**

- La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 16 novembre après la messe sur la place de l'église. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.
- La fête des aînés aura lieu le dimanche 14 décembre 2014.
- La réception de Nouvel An aura lieu le dimanche 11 janvier 2015.

### **Bulletin municipal janvier 2015**

Les articles et photos à insérer dans le bulletin devront être remis ou envoyés par mail à la mairie au plus tard le 01.12.2014.